Des services bancaires tels qu'ils devraient être.

La Banque Manuvie est déterminée à offrir aux Canadiens des services bancaires bien pensés.

1. Obtenez plus pour votre argent

La Banque Manuvie n'a pas à supporter les coûts élevés d'un réseau de succursales bancaires traditionnelles, ce qui nous permet de vous faire profiter des économies ainsi réalisées.

2. Bénéficiez de conseils avisés

Nous pensons que les produits bancaires ont une influence déterminante sur votre santé financière. C'est pourquoi nous offrons nos services par l'intermédiaire de votre conseiller financier. Celui-ci connaît votre situation financière et peut donc vous recommander les produits bancaires qui répondent le mieux à vos besoins.

3. Accédez librement à votre compte

Nous mettons à votre disposition de nombreux moyens faciles d'accéder à votre argent et nos services bancaires par Internet et par téléphone simplifient grandement la gestion de votre compte.

Tous ces avantages, et la sécurité sur laquelle vous comptez, c'est auprès de la Banque Manuvie que vous les obtiendrez. La Banque Manuvie est la propriété de la Financière Manuvie, l'une des plus importantes institutions financières au Canada et l'une des plus respectées.

La Banque Manuvie est membre de la Société d'assurance-dépôts du Canada⁶.

Le compte Avantage d'entreprise

Un compte de placement qui fait travailler davantage l'excédent de liquidités à court terme de votre entreprise. Ce compte se distingue par :

- Un taux d'intérêt attrayant sur chaque dollar, si bien que vos liquidités à court terme contribuent à faire croître votre bénéfice.
- Des virements sans frais, en ligne ou par téléphone, entre votre compte d'exploitation et votre compte Avantage d'entreprise.
- La possibilité de tirer des chèques et de payer des factures en ligne et donc un accès immédiat à votre argent.
- L'absence de solde minimum.
- L'absence de frais de tenue de compte⁷.

⁷ Demandez à votre conseiller la grille complète de nos frais bancaires.

Pour me contatcter, cliquer ici u

Yves LavignePlanificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière
Tel.: 514.385.3369

Demandez dès aujourd'hui à votre conseiller comment le **compte Avantage d'entreprise** de la Banque Manuvie peut vous aider à faire croître votre bénéfice.

Le nom Manuvie et le logo qui l'accompagne ainsi que le nom Manuvie UN et le logo « UN » sont des marques de commerce déposées réservées à l'usage de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et de ses sociétés affiliées, y compris la Banque Manuvie du Canada.



AB0361F (08/2003)

III Banque Manuvie

En affaires, **chaque dollar** compte



⁶ Pour de plus amples renseignements, visitez le www.sadc.ca ou composez le 1 800 461-2342.



Vos liquidités à court terme fructifient-elles autant qu'elles le pourraient?

Lorsqu'on dirige sa propre entreprise, il y a peu de choses qui comptent plus que les résultats.

L'une des clés de la réussite en affaires consiste à faire fructifier chaque dollar au maximum. Toutefois, de nombreux propriétaires d'entreprise ne savent pas quoi faire avec leurs excédents de liquidités à court terme. Ils voudraient que ces liquidités produisent un revenu supplémentaire pour leur entreprise, mais également qu'elles soient facilement accessibles en cas de besoin.

Jusqu'ici, ce problème ne comportait que deux solutions, pas très intéressantes.

- Conserver les liquidités excédentaires dans des comptes d'exploitation où elles sont facilement accessibles mais où elles ne produisent que de piètres rendements.
- Placer l'excédent de liquidités dans des fonds du marché monétaire, des bons du Trésor ou des dépôts à court terme. Ces placements offrent un rendement acceptable mais, en cas de besoin, il est difficile d'y avoir rapidement accès.

Il existe à présent une meilleure solution.

Pour me contacter, cliquer ici u

Yves LavignePlanificateur financier, A.V.A.
Conseiller en sécurité financière

Tel.: 514.385.3369

Un Avantage pour votre entreprise

Le compte Avantage d'entreprise de la Banque Manuvie est un compte de placement à intérêt élevé auquel vous avez accès sans restriction et qui va parfaitement de pair avec votre compte d'exploitation.

Avec le compte Avantage d'entreprise, vous obtenez ce taux d'intérêt élevé dont vous avez besoin pour que l'excédent de vos liquidités à court terme soit productif. Et vous avez la certitude de pouvoir accéder à votre argent en tout temps.

Faites fructifier vos liquidités davantage

Avec le compte Avantage d'entreprise de la Banque Manuvie, vous pouvez compter sur un taux d'intérêt bonifié¹ – comparable à celui des fonds du marché monétaire, des bons du Trésor et même des CPG à court terme. Aucun solde minimal n'est exigé, et le taux d'intérêt bonifié s'applique à chaque dollar dans le compte. Et ce n'est pas tout. Mieux encore, il n'y a aucuns frais mensuels de tenue de compte.

Améliorez les résultats de votre entreprise grâce au compte Avantage d'entreprise de la Banque Manuvie.

Facile d'accès

Le compte Avantage d'entreprise facilite la gestion de vos excédents de liquidités à court terme. Virez tout simplement ces liquidités de votre compte d'exploitation, en ligne ou par téléphone², envoyez-nous un chèque par la poste, optez pour le dépôt direct ou effectuez vos dépôts en personne à une succursale de la Banque Royale.

Quand vous aurez besoin de votre argent, vous pourrez effectuer un autre virement à votre compte d'exploitation, payer des factures en ligne ou par téléphone³, ou encore tirer un chèque⁴.

Suivi facile

Utilisez nos services par Internet ou consultez votre relevé mensuel⁵ pour connaître le solde de votre compte ou vérifier les opérations effectuées.

- ¹ Le taux d'intérêt peut varier à tout moment. Pour connaître les taux en vigueur, consultez banquemanuvie.ca ou composez le 1 877 765-2265
- ² Aucuns frais pour les virements en ligne ou par téléphone. Prévoir deux jours ouvrables.
- ³ Des frais de 0,50 \$ s'appliquent aux paiements de factures par Internet. Prévoir deux jours ouvrables.
- Des frais de 1,50 \$ s'appliquent par chèque tiré; les chèques ne sont pas retournés.
- ⁵ Des frais de 12 \$ par année s'appliquent si l'on choisit l'option de relevé mensuel.